

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Tchibanga: des chefs d'établissements relevés de leurs fonctions

DES inscriptions frauduleuses sont à l'origine de cette sanction du ministère de l'Éducation nationale.

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon.

LES proviseurs des lycées Nazaire-Boulingui et Étienne Koumba-Nziengui de Tchibanga, et celui du lycée Jean-Baptiste-Moandat de Mayumba font partie des chefs d'établissements scolaires qui ont été relevés de leurs fonctions par leur tutelle. Au motif d'avoir admis dans les classes d'exams (3e et Terminales) de leurs structures de formation respectives, des élèves aux dossiers entachés d'irrégularités.

Le constat a été établi par une mission de la Direction générale des examens et concours (DGEN) du ministère de l'Éducation nationale ayant séjourné dans la




Cette mesure intervenant à quelques jours de l'examen du baccalauréat, alors que les élèves sanctionnés s'étaient déjà acquittés des frais de dossiers.

province de la Nyanga en janvier 2020, aux fins d'analyser l'ensemble des dossiers de candidature des élèves devant prendre part aux examens nationaux (BEPC et Bac) de 2020. Le contrôle mené ayant abouti à une saisie record de centaines de faux bulletins de notes ne répondant pas aux normes. Provoquant ainsi une levée de boucliers des élèves et leurs parents. Cette mesure intervenant à quelques jours de l'examen du baccalauréat, alors que les élèves sanctionnés s'étaient déjà acquittés des frais de dossiers. Pour les chefs d'établissements reconnus coupables d'avoir inscrit des élèves avec des dossiers douteux, les sanctions vont de la suspension à la révocation. Les Associations des parents d'élèves (APE) de la Nyanga, les élèves et les enseignants rencontrés appréhendent cette mesure avec une frustration mal contenue, dans la mesure où, indiquent-ils, c'est la première fois que de telles "sanctions impopulaires" sont infligées à des apprenants et aux chefs d'établissements.

"C'est un buzz inutile, tant les nombreux maux qui minent le système éducatif gabonais sont profonds et ailleurs", a ironisé un parent d'élève, très remonté.



Le siège de la DAP de la Nyanga où sont affichés les noms des responsables et enseignants sanctionnés. Photo: M. LUNGM

APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE BATIMENTS AU COMPLEXE EDUCATIF DOCTEUR ALPHONSE MAKANGA (CEDAMM) MISSANDZOU A LA LOPE

Réf N°: AO 002/2020/CEDAMM/WCS

Le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles - phase 6 ("ECOFAC 6") financé par le 11^{ème} Fond Européen de Développement est conçu pour appuyer les institutions gouvernementales chargées de la gestion de l'environnement en Afrique Centrale dans sept Etats différents de la CEEAC (Gabon, Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tome et Principe et Tchad) et huit paysages prioritaires pour la conservation. Wildlife Conservation Society (WCS) à travers le Complexe Educatif Dr Alphonse MACKANGA MISSANDZOU (CEDAMM) a été retenu comme opérateur pour la mise en œuvre de l'action d'appui sous régional relative au développement de curriculum et autres dispositifs pour la formation des écogardes. A cet effet WCS lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de quatre (4) bâtiments au CEDAMM, situé au sein du Parc National de la Lopé.

de la WCS sise derrière le Camp de Gaulle, Rue de L'Arche de l'Alliance, Libreville Gabon. Ou par téléphone au : 241 074 011 522 / 074 290 562 / 11 44 40 39.

5. Choix de la meilleure Offre

Le choix de la meilleure offre sera déterminé au travers de la grille d'évaluation contenue dans les documents de consultation.

6. Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité sont celles définies par l'Union Européenne en général, notamment l'Annexe IV, relatif aux « Procédures de passation de marchés applicables par les bénéficiaires de subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union Européenne ».

7. Date limite et lieu de dépôt des dossiers

Les offres rédigées en français doivent être déposées au siège de WCS Gabon, au plus tard le mercredi 02 Septembre 2020, à 15h00. La date d'ouverture des offres est fixée au vendredi 04 Septembre 2020, à 10h 00 au siège de Libreville. L'enveloppe sous pli fermé contenant l'offre, devra porter comme unique mention : « AO 002/2020/CEDAMM/WCS ».

8. Visite de site

Les soumissionnaires devront prendre part, à leurs frais, à la visite de site organisée à la Lopé le 18 et 23 Aout 2020, à l'issue de laquelle une attestation leur sera délivrée.

Renseignements au : 241 074 011 522 / 074 290 562 / 11 44 40 39.

Fait à Libreville, le 10 Aout 2020.

LE REPRESENTANT DIRECTEUR GENERAL

Gaspard ABITSI

1. Constitution du dossier administratif :

- Un agrément ou fiche circuit ;
- Une attestation de non faillite ;
- Une certification d'imposition au régime fiscal ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un plan de localisation ;
- Une attestation de soumission à l'organisme de sécurité sociale.

2. Présentation de l'offre technique

- Une plaque d'entreprise ;
- Un portfolio de vos références et réalisations récentes ;
- Liste profils et CV de l'équipe envisagée du projet ;
- Le calendrier de réalisation des travaux ;
- Une description succincte du déroulement des travaux.

3. Présentation de l'offre financière

Elle devra comporter :

- Le détail de la facturation ;
- Le prix HT et TTC.

4. Acquisition des documents de consultation

Les documents de consultation (Cahier de charges et Bordereau des Prix Unitaire - BPU) sont disponibles au siège